

JUSTICE CGC

LE SYNDICAT DES DIRECTEURS DES SERVICES DE GREFFE ET DES GREFFIERS DES SERVICES JUDICIAIRES

Paris, le 22 novembre 2016

DÉCLARATION LIMINAIRE CAP DES DSGJ DES 22 ET 23 NOVEMBRE 2016

Monsieur le Directeur,

Une fois de plus, nous tenions à souligner l'inquiétude des directeurs des services de greffe judiciaires quant à leur avenir et leur colère grandissante suite à la réforme statutaire.

En effet, aucune revalorisation indiciaire, ni indemnitaire n'est intervenue et les postes qu'ils pouvaient occuper disparaissent les uns après les autres au profit de B chefs de greffe ou d'attachés d'administration anéantissant ainsi tout espoir de carrière ou de mutation fonctionnelle ou géographique.

Nous l'observerons encore aujourd'hui vu le peu de mouvements qui pourra être effectivement réalisé.

Bon nombre de collègues sont contraints de quitter le ministère de la Justice et demander un détachement pour obtenir un poste dans la région de leur choix ou en adéquation avec leurs compétences. *L'administration s'en réjouit peut-être puisque même à l'ENG certains membres de l'équipe pédagogique conseillent aux stagiaires d'aller voir ailleurs, compte tenu du manque de perspective d'avenir pour les directeurs au sein de ce ministère.*

D'autre part nous souhaiterions avoir des précisions sur :

- le sort des collègues des listes complémentaires du dernier concours de directeurs qui légitimement s'inquiètent. Seront-ils tous appelés étant donné qu'aucun concours n'est prévu pour 2017?

- la mise en œuvre du protocole PPCR, signée par la CFE-CGC :
Son application au 1er janvier 2017 est-elle toujours d'actualité? Ou faudra-t-il encore attendre?

- la mise en place du RIFSEEP pour la filière greffe (directeurs et greffiers) ? *D'un côté le ministère budgétise trois millions trois cent mille euros et de l'autre le Garde des Sceaux demande le report de l'adhésion au RIFSEEP, sachant que cela pénalisera encore notre pouvoir d'achat ? Que faut-il en penser ?*

Enfin nous déplorons que la politique indemnitaire des fonctionnaires de notre ministère consiste à leur verser des étrennes certaines années, s'exonérant ainsi de toute réforme de fond.

Frédéric DAVID
Membre suppléant

Élise COMPANYY
Membre titulaire